

LIANCOURT magazine



**Le centre de
vaccination du
Liancourtois
La Vallée
Dorée**



ILS FONT LIANCOURT :

Jean Marget, un
humaniste engagé
p.4

LE DOSSIER :

La sécurité urbaine
p.10

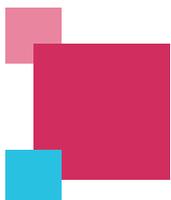
ÉVÈNEMENTS :

Les premières notes de
l'été
p. 20



SOMMAIRE

- * 4 **ILS FONT LIANCOURT**
Jean Marget, un humaniste engagé
- * 7 **VIE MUNICIPALE**
Le Conseil d'État valide définitivement l'élection municipale
Résultats des élections régionales et départementales
- * 8 **ÉVÈNEMENTS**
Le prix des Incorruptibles
- * 10 **LE DOSSIER**
La sécurité urbaine
- * 15 **VILLE EN MOUVEMENT**
Catalogue en ligne à la médiathèque Lucien Charton
Opération Tranquillité Vacances
- * 16 **ÇA BOUGE À LIANCOURT**
- * 19 **SANTÉ**
Centre de vaccination du Liancourtois - La Vallée Dorée
- * 20 **ÉVÈNEMENTS**
Les premières notes de l'été
- * 22 **LIANCOURT PRATIQUE**
Permanence des élus
- * 23 **TRIBUNES LIBRES**
- * 24 **5^{ÈME} FORUM DES ASSOCIATIONS ET SERVICES**



ÉDITORIAL

RETOUR SUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les élections régionales et départementales qui se sont déroulées les dimanches 20 et 27 juin derniers ont été marquées par une forte abstention. Près de deux électeurs sur trois n'ont pas participé aux votes, c'est là le principal enseignement de ces scrutins et aucun élu ne peut se féliciter de son résultat puisqu'il n'a été élu que par 1/3 des Français. Il est difficile de donner un sens à cette abstention qui réunit tout à la fois ceux qui s'abstiennent volontairement, ceux qui ont subi les défaillances de l'État avec l'absence de distribution des circulaires officielles, ceux qui se réjouissent des premiers week-ends de liberté et qui n'ont pas mis le devoir électoral au premier rang de leurs priorités.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des assesseurs et scrutateurs bénévoles mobilisés pour ces deux scrutins. Ils font vivre notre démocratie et je veux saluer leur engagement précieux pour la République.

En ce qui concerne les résultats de l'élection départementale, il faut souligner à quel point Liancourt fait figure d'exception au niveau du canton de Clermont et du département de l'Oise. Au premier tour tout d'abord, la Gauche rassemblée est arrivée en tête devant la droite et l'extrême droite, un résultat qui n'a été enregistré que dans deux villes du canton. Malgré la vague de droite inédite, au second tour, le binôme Les Républicains constitué du Député de la 7^{ème} circonscription et de la Conseillère départementale sortante, ne réalise que 50,14 % des voix devant Mirjana Jakovljevic, Maire-adjointe de Liancourt et Denis Dupuis, Maire de Breuil-le-Sec. C'est un de leurs plus mauvais score dans le canton de Clermont avec 16 points de moins que la moyenne cantonale.

Aux élections régionales, la liste menée par Karima Delli résiste également au duel annoncé entre la droite et l'extrême droite et marque le retour des élus de gauche au Conseil Régional des Hauts-de-France.

Ces résultats sont un encouragement à la majorité municipale. Liancourt reste un territoire ancré à gauche et nous continuerons de défendre les valeurs de partage, d'humanisme, de progrès social et écologique.

Nous serons également présents, dans les six années qui viennent, pour exiger des Conseillers départementaux et régionaux élus qu'ils accomplissent leurs mandats au service de tous et sans aucun sectarisme.



Roger Menn,
Maire de Liancourt
Président de Oise Habitat



JEAN MARGET, UN HUMANISTE ENGAGÉ

Jean Marget enseigne à Liancourt depuis 25 ans et prend cette année sa retraite d'instituteur. Homme passionné par le riche passé de notre ville, il souhaite écrire une nouvelle page de sa vie en menant à bien ses nombreux projets !



UNE ENFANCE À L'ÉCOLE !

Jean Marget est né le 28 janvier 1959 à Creil et il a toujours vécu au sein des établissements scolaires. En effet, ses parents, tous deux instituteurs, occupaient les logements de fonction et c'est dans les cours d'écoles qu'il a grandi. Pour autant, l'enseignement n'était pas une évidence pour lui. Jean Marget aime toutes les disciplines. Il est à la fois scientifique, littéraire, artiste... Face à la difficulté de choisir une voie, il conclut que le métier d'instituteur est suffisamment polyvalent pour qu'il puisse s'y épanouir. Il passe alors le concours de l'École Normale qu'il obtient immédiatement. Pour son premier poste, il est nommé à Saint-Félix afin d'assurer un remplacement. Par choix, il est au début de sa carrière très mobile et va occuper différents postes dans l'Oise.

En 1996, il demande sa mutation à Liancourt et est nommé à l'école maternelle Albert Camus. Il apprécie vite les moyens de fonctionnement que la municipalité accorde aux enseignants et il ne quittera plus la commune. Il garde d'excellents souvenirs de sa collaboration avec Alain Fauquet et Isabelle Gouin, ses collègues de l'époque. Jean Marget a des méthodes d'enseignement originales et efficaces et lorsque le poste d'enseignant spécialisé à l'école élémentaire Jean Macé se libère, des collègues lui conseillent de postuler.

UN ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ IMPLIQUÉ

Jean Marget est ainsi nommé en 2002 sur le poste d'enseignant au sein de la CLASSE pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) qui accueille des élèves en situation de handicap. Il suit une formation durant deux années et obtient son Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les Aides Spécialisées (CAPASH). L'objectif de la CLIS, aujourd'hui appelée ULIS école (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), est de scolariser tous les élèves et de permettre aux enfants en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire en milieu ordinaire. La classe accueille au maximum 12 enfants. Jean Marget adapte son enseignement en fonction de l'âge, du handicap et des capacités de chaque élève. Il utilise des méthodes adaptées. Son but est avant tout de permettre leur intégration au sein de notre société et de faire de ses élèves des citoyens épanouis. Sa plus grande satisfaction est de croiser un de ses anciens élèves ayant une famille et un métier.

UNE PASSION POUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE LIANCOURTOIS

Jean Marget ne connaît pas la ville de Liancourt lorsqu'il arrive en 1996 et il découvre avec bonheur les kilomètres de sentes et ruelles qui parcourent notre cité.

Il s'intéresse très vite au riche passé de Liancourt et fait des recherches sur les différentes époques, ne se contentant pas de la partie la plus connue en lien avec le Duc de La Rochefoucauld. Il a ainsi découvert récemment l'histoire du haricot de Liancourt. Notre ville était un haut lieu de cette légumineuse avec un marché chaque mercredi où se vendaient, selon les sources, plus de 9 tonnes de haricots par semaine. Jean Marget souhaite réintroduire la culture du haricot à Liancourt et a ainsi commandé des semences auprès de la confrérie du haricot tarbais, qui serait de la même espèce. Les membres de la section des jardins familiaux de Liancourt ont ainsi planté les fameuses graines et nous pourrions constater à la fin de l'été si la récolte est bonne.



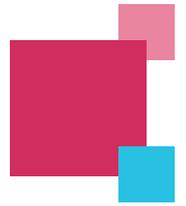
UN MEMBRE ACTIF DU COMITÉ DE JUMELAGE LIANCOURT-MAINBURG

Jean Marget est également un membre actif du comité de jumelage Liancourt-Mainburg depuis de nombreuses années et il en est désormais Vice-Président. Il parle très bien allemand puisque durant huit ans, pendant les grandes vacances, il passait trois semaines en Allemagne dans le cadre du jumelage entre Beauvais et Bad Segeberg, une ville située au Nord de Hamburg. Puis, lors de son service militaire, il a effectué un stage de perfectionnement outre Rhin. C'est donc avec beaucoup de facilité qu'il dialogue quotidiennement avec les membres du comité de jumelage. Il est de tous les échanges et est impatient de renouer avec ces derniers, après une longue période de COVID-19.

UN HUMANISTE ENGAGÉ À GAUCHE

Jean Marget aime les autres, les écouter, les découvrir. C'est un homme de dialogue, un humaniste. Dès son plus jeune âge, il défend les valeurs de gauche : à 9 ans il distribue avec son père des tracts pour mai 68 puis il fait sa première grève à 13 ans au collège et sa mère, fière de son engagement, lui offre son premier pain au chocolat pour l'occasion ! Il a rejoint en mars 2020 l'équipe municipale de Roger Menn afin de s'engager pour Liancourt dont il est convaincu qu'elle possède de nombreux atouts et un fort potentiel.

Jean Marget souhaite profiter de sa retraite pour mener à bien ses nombreux projets liancourtois mais également rendre visite aux membres de sa famille, installés dans différentes régions de France.



LE CONSEIL D'ÉTAT VALIDE DÉFINITIVEMENT L'ÉLECTION MUNICIPALE

Lors du premier tour de l'élection municipale du 15 mars 2020, Roger Menn, Maire sortant, est arrivé en tête des suffrages avec 52,62 % des voix, devant la liste "Ensemble, construisons le Liancourt de demain" conduite par Ophélie Van Elsuwe. Celle-ci a alors déposé un recours en annulation de l'élection devant le Tribunal Administratif d'Amiens qui a rejeté cette demande dans une décision du 16 octobre 2020. Contestant la décision de justice, Ophélie Van Elsuwe a fait appel devant le Conseil d'État le 19 octobre 2020.



Plusieurs mois se sont écoulés avant que la plus haute juridiction administrative française ne se prononce sur la situation à Liancourt. Une nouvelle fois, la justice rejette la demande d'annulation de l'élection. En effet, les juges estiment que, contrairement aux arguments avancés par la plaignante, la campagne électorale menée par Roger Menn a été faite dans le strict respect du Code Électoral. De la même manière, le scrutin du 15 mars 2020 s'est déroulé conformément à ce même code. Les accusations infondées d'Ophélie Van Elsuwe ont été rejetées une à une et le résultat de l'élection municipale est confirmé : Roger Menn est bien élu Maire de Liancourt pour un mandat de 6 ans, jusqu'en 2026.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES



Les élections régionales et départementales se sont déroulées les dimanches 20 et 27 juin 2021. Elles sont marquées, à Liancourt comme partout en France, par une très forte abstention puisqu'environ deux électeurs sur trois n'ont pas pris part aux votes. Au premier tour des élections régionales, la liste de droite menée par Xavier Bertrand a remporté 29,45 % des voix, talonnée par la liste d'union de la gauche menée par Karima Delli (28,60 %) qui devance le Rassemblement National de Sébastien Chenu (26,42 %). Au second tour, Xavier Bertrand obtient 38,87 %, Karima Delli 33,42 % et la liste du Rassemblement National 27,70 %.

Au premier tour des élections départementales, le binôme de candidats de la Gauche rassemblée, Denis Dupuis, Maire de Breuil-le-Sec et Mirjana Jakovljevic, Maire-adjointe chargée des affaires sociales dans notre commune, arrive en tête avec 38,57 % des suffrages. Au second tour, le binôme Les Républicains (LR) composé de Maxime Minot, Député de la 7^{ème} circonscription et d'Ophélie Van Elsuwe, Conseillère départementale sortante, l'emporte avec seulement trois voix d'avance grâce notamment au report des voix des électeurs du Rassemblement National. C'est le plus mauvais score du binôme LR dans le canton de Clermont, après la commune de Breuil-le-Sec.

ÉVÈNEMENTS



LE PRIX DES INCORRUPTIBLES

Depuis 2016, la médiathèque Lucien Charton propose un partenariat avec les écoles maternelles afin de promouvoir la lecture auprès des jeunes enfants en participant au prix des Incorruptibles. Cette année, l'équipe de la médiathèque et les enseignantes ont été ravies de pouvoir mener à bien leur projet malgré un contexte sanitaire difficile. Quatre classes de l'école maternelle Jean Macé, une classe de l'école maternelle Albert Camus et une classe de l'école maternelle Jean de la Fontaine ont participé à cette action.



Tout au long de l'année scolaire, les enfants ont découvert les albums sélectionnés par l'association du prix des Incorruptibles lors de séances de lecture à voix haute. Celles-ci étaient suivies de petits quizz et de jeux afin de s'assurer de la compréhension de l'histoire par les enfants. Au cours du mois de juin, les enfants ont pu voter pour leur livre préféré. L'album "Le bon côté du mur" de Jon Agee qui aborde le thème de la différence est arrivé en tête des suffrages.





LA SÉCURITÉ URBAINE

Après une année de mandat, la municipalité a fortement investi afin de renforcer la sécurité urbaine. Le système de vidéosurveillance est désormais totalement opérationnel, les effectifs et les moyens de la police municipale ont été renforcés.

LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOSURVEILLANCE URBAINE

La commune de Liancourt disposait jusqu'en 2019 de quelques caméras installées sur des bâtiments publics afin d'assurer une surveillance de ses locaux. Consciente de la nécessité de développer la vidéosurveillance urbaine, la municipalité a lancé la mise en place de ce système qui s'est déroulée en deux phases distinctes.

Tout d'abord, en avril 2019, la commune de Liancourt a diligenté une étude afin d'évaluer le nombre de caméras à installer, leur lieu d'implantation et le coût de cet investissement afin d'effectuer des demandes de subvention auprès du département de l'Oise et de l'État. Au cours de cette première phase, six caméras dites d'immatriculation ont été installées aux entrées et sorties de ville entre décembre 2019 et février 2020. La seconde phase n'a, quant à elle, pu débuter que plusieurs mois plus tard en raison du confinement strict qu'a connu notre pays de mars à mai 2020.

Afin d'aborder cette nouvelle phase, la municipalité a souhaité être accompagnée par un maître d'œuvre et après mise en concurrence, le cabinet ATEKA Ingénierie de Beauvais a été désigné. L'enjeu était notamment d'installer un centre de surveillance urbaine dans les locaux de la police municipale qui recevrait les images des nouvelles caméras mais également des plus anciennes caméras de la ville.

Un appel d'offres concernant l'installation de caméras, la transmission et le stockage des images a été lancé en janvier 2020. La société NTI Solutions de Beauvais a été retenue et les différents travaux de mise en place des caméras et des antennes relais permettant la transmission "radio" des images se sont déroulés de novembre 2020 à avril 2021.

Les locaux de la police municipale ont été entièrement remis à neuf et réaménagés par les services techniques afin d'accueillir le centre de surveillance urbaine. Les travaux de raccordement électrique ont, quant à eux, été assurés par l'entreprise Sarouille SAS de Liancourt.

Le coût total de cet investissement s'élève à 389 648,34 € TTC pour lequel la commune de Liancourt a obtenu les subventions du département de l'Oise (160 330 €) et de l'État (2 136,40 €).



LES OBJECTIFS DE LA VIDÉOSURVEILLANCE

Les points d'implantation de ces caméras ont été définis en collaboration avec la brigade de gendarmerie de Liancourt et permettent de surveiller les entrées de ville, les bâtiments municipaux et leurs abords, les zones sensibles et les lieux particulièrement exposés au risque.

La vidéosurveillance répond à de nombreux objectifs et permet notamment :

- de protéger les bâtiments et les installations publics
- de prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens
- d'accélérer l'élucidation des délits, dans le cadre d'affaires judiciaires
- de constater les infractions aux règles de circulation



Le dispositif de vidéosurveillance urbaine a reçu l'agrément de la Préfecture de l'Oise. Les images peuvent être conservées durant 30 jours et ne peuvent être consultées que sur réquisition du Procureur de la République, après un dépôt de plainte en gendarmerie.

La vidéosurveillance ne suffit malheureusement pas à empêcher les délits et les infractions mais elle donne les moyens aux forces de gendarmerie d'avoir des éléments afin de faciliter leurs enquêtes. Aussi, la mise en place de ce système a renforcé la collaboration entre la police municipale et la brigade de gendarmerie de Liancourt qui vient régulièrement visionner les enregistrements. Une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État, représentées par la brigade de gendarmerie de Liancourt, a ainsi été signée entre la ville de Liancourt et la Préfecture de l'Oise.

UNE POLICE MUNICIPALE RENFORCÉE

Le 1^{er} décembre 2020, Angélique Cugny, Brigadier-Chef Principal, a rejoint notre commune et a pris la responsabilité de la police municipale. Lors des Conseils Municipaux du 15 avril et du 7 juillet 2021, les élus ont décidé de la création de deux nouveaux postes afin de renforcer les effectifs. Un nouvel agent a ainsi pris ses fonctions le 1^{er} juin 2021 et un quatrième doit rejoindre l'équipe à la rentrée prochaine.

Ce renforcement des effectifs s'accompagne également d'un renforcement des moyens dont sont dotés les agents de police municipale grâce notamment à :

- l'achat d'un véhicule électrique sérigraphié afin de faire des rondes de surveillance dans Liancourt



- l'achat de gilets pare-balle et d'armes non létales (bâton, bombe lacrymogène, pistolet à impulsion électrique)
- la signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions qui permettra aux policiers municipaux de dresser des procès-verbaux électroniques
- l'achat du matériel permettant la mise en place de la verbalisation électronique

La police municipale effectue désormais des contrôles réguliers en matière de stationnement mais sanctionne également les infractions au Code de la Route qui relèvent de leurs compétences comme le non-respect d'un stop, d'un sens interdit, d'un feu tricolore, la conduite avec un téléphone portable en main...

Les agents assurent la surveillance devant les écoles aux heures d'entrée et sortie des élèves. Ils effectuent des rondes régulières dans la ville afin d'assurer la surveillance des bâtiments et lieux publics sensibles (centre-ville, city stade, parc de la médiathèque...). Ils peuvent également intervenir afin de régler des conflits de voisinage liés au maintien de la tranquillité et de la salubrité publiques.

La loi "sécurité globale" du 25 mai 2021 donne certes de nouvelles compétences aux policiers municipaux qui tendent à devenir de véritables partenaires des gendarmes et policiers nationaux. Il est cependant important de rappeler que les policiers municipaux n'ont pas vocation à exercer les missions de maintien de l'ordre public qui relèvent des forces de sécurité de l'État qui sont notamment chargées de la lutte contre les trafics de stupéfiants et de la sécurité des biens et des personnes au sein de notre ville.

Où va l'argent des PV ?

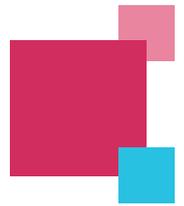
Le renforcement des actions de la police municipale n'est pas du goût de tous et notamment des personnes verbalisées et les rumeurs vont bon train sur les réseaux sociaux ! Contrairement à une idée reçue, l'argent des procès-verbaux dressés en cas d'infraction ne va pas dans les caisses de la commune. En effet, les contraventions relèvent de la compétence de l'État dans laquelle interviennent la police municipale ou bien la gendarmerie. Le traitement de ces contraventions est assuré par l'officier du ministère public et le produit de ces amendes n'est pas reversé à la commune de Liancourt mais entre dans le budget de l'État. Ce n'est donc pas pour l'argent mais bien pour la sécurité de tous que les PV sont dressés envers les personnes qui ne respectent pas le Code de la Route.

L'effectif renforcé de policiers municipaux et le matériel de vidéosurveillance déployé dans la ville vont permettre de franchir une nouvelle étape dans la lutte contre les délits : la vidéooverbalisation.



Face à la recrudescence des comportements non civiques sur la voie publique, notamment aux abords des écoles, les élus municipaux souhaitent la mettre en œuvre de manière progressive, dans les zones les plus dangereuses. Un policier municipal pourra ainsi verbaliser certaines infractions prévues par le Code de la Route qu'il aura constaté en temps réel sur un écran de vidéosurveillance.

Les élus devront se prononcer lors d'un prochain Conseil Municipal sur l'étendue de cette vidéooverbalisation et notamment les zones et les délits concernés.



Médiathèque Lucien Charton Ville de Liencourt

Accueil Nouveautés Suggestion Contact

Recherche catalogue

Saisissez votre recherche



Recherche avancée

Médiathèque Lucien Charton



Elle dispose :

- d'un espace adulte
- d'un espace "périodiques"
- d'un espace enfance et jeunesse
- d'une salle avec des ordinateurs
- d'une salle d'exposition

Mon compte

Par défaut, votre mot de passe est votre date de naissance au format jjmmaaaa. Vous pourrez le modifier depuis le lien "Modifier mon mot de passe" dans votre compte adhérent.

Mon numéro de carte

Saisir votre numéro de carte

Mon mot de passe

Saisir votre mot de passe



Connexion

CATALOGUE EN LIGNE À LA MÉDIATHÈQUE LUCIEN CHARTON

La municipalité vient de mettre en place un nouvel outil numérique pour faciliter les démarches des lecteurs. La médiathèque Lucien Charton dispose désormais d'un catalogue en ligne. En vous connectant à l'adresse <https://mediatheque.ville-liencourt.fr>, vous pourrez découvrir les dernières nouveautés mais également effectuer une recherche dans le catalogue de la médiathèque avec le titre d'un ouvrage ou bien un nom d'auteur. Vous saurez rapidement si le livre fait partie de la banque d'ouvrages et s'il est disponible en rayon. Les usagers de la médiathèque pourront, quant à eux, créer leur compte personnel grâce à leur numéro de carte de lecteur. Ils auront alors la possibilité de consulter leur historique de prêts, leurs réservations, de créer des listes personnelles, de vérifier la disponibilité d'un ouvrage et si besoin le réserver. Nous espérons que ce nouvel outil moderne donnera entière satisfaction aux usagers.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Opération Tranquillité Vacances

La municipalité a souhaité mettre en place l'opération Tranquillité Vacances afin de permettre aux Liencourtois de partir en congés l'esprit plus serein. Si vous partez en vacances, vous pouvez bénéficier de ce service gratuit. Durant votre absence, les policiers municipaux, sous la responsabilité d'Angélique Cugny, effectueront des patrouilles régulières afin de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'effraction ou de dégradation commises à votre domicile.

En cas d'anomalie, la police municipale vous informera afin que vous puissiez agir au plus vite. Pour vous inscrire à l'opération Tranquillité Vacances, vous pouvez remplir un formulaire en ligne sur le site internet de la ville www.ville-liencourt.fr ou bien retirer une fiche d'inscription en mairie qui devra être transmise, une fois remplie, à la police municipale. Merci de respecter un délai minimum de deux jours entre l'inscription et votre départ. Bonnes vacances !

ÇA BOUGE À LIANCOURT

LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE À L'ÉCOLE

Depuis plusieurs années, la municipalité accueille les classes des cinq écoles de la ville au centre culturel Alexandre Urbain à l'occasion de la Fête du court métrage. Cette année, en raison du contexte sanitaire et de l'impossibilité d'utiliser la salle de spectacle, Laëticia Coquelle, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires, s'est rendue dans chaque école afin de projeter les courts métrages à destination des enfants ! Ce moment de détente et de culture fut une parenthèse appréciée par les enseignants et leurs élèves.



JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DE LA DÉPORTATION



Dimanche 25 avril 2021, Roger Menn, entouré de son équipe municipale, a rendu hommage aux victimes de la déportation. Ce fut l'occasion de rappeler que cette célébration ne concerne pas uniquement le passé mais également le présent et notre avenir. En effet, face à la montée du nationalisme, de la xénophobie, du racisme et de l'antisémitisme, au déchaînement des fanatismes politiques ou religieux, le message des déportés est d'une brûlante actualité. La journée du souvenir est un appel pour que tous les efforts soient poursuivis afin de donner son plein sens à la devise de la République : Liberté-Égalité-Fraternité.

CROISIÈRE EN EUROPE DU SUD AU RESTAURANT SCOLAIRE

Cécile Birck, Directrice du service enfance et jeunesse et Isabelle Gosse, Responsable du restaurant scolaire, ont mobilisé leurs équipes afin de mettre en œuvre des animations en direction des enfants lors de la pause méridienne. Après un repas américain le 30 avril dernier, les enfants ont été invités à découvrir, au fil des semaines, la gastronomie des pays du sud de l'Europe : Italie, Portugal, Espagne et Grèce. Ces repas à thème sont accompagnés d'animations variées : jeux, danses, chants... Ces moments de convivialité, organisés dans le respect des consignes sanitaires, ont permis aux petits comme aux grands de s'échapper d'un quotidien pesant.



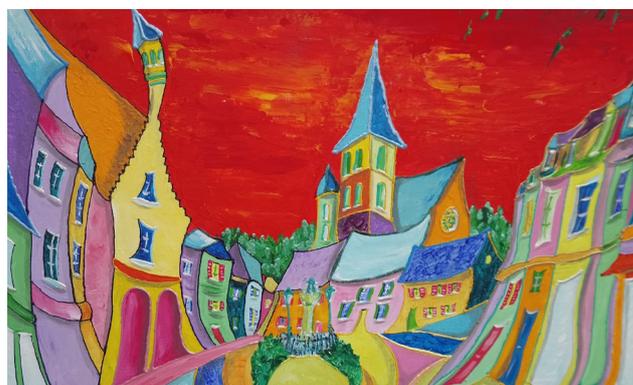
PRIX FICELLE 2021 À LA MÉDIATHÈQUE



Cette année, l'équipe de la médiathèque Lucien Charton, dirigée par Delphine Tomala, a souhaité mettre à l'honneur la littérature jeunesse en participant au prix Ficelle 2021. Ce prix littéraire récompense un album parmi cinq ouvrages classés dans trois catégories différentes (3-5 ans, 6-7 ans et 8-10 ans). Des séances de lecture à voix haute ont été organisées les mercredis et les samedis, entre le 19 et le 29 mai, afin de divertir, surprendre, émouvoir et faire rire les familles. Sébastien Rabineau, Maire-adjoint chargé de la culture, était présent à l'occasion de la première à l'issue de laquelle, parents et enfants ont été invités à voter pour leur album préféré !

EXPOSITION DE L'ASSOCIATION PROX'ART-E

Après de longs mois de confinement, la vie culturelle reprend peu à peu son cours. La médiathèque Lucien Charton a ainsi accueilli sa première exposition de l'année 2021. Les Liancourtois ont pu découvrir les œuvres des artistes de l'association Prox'Art-e du 12 au 26 juin. Roger Menn et Sébastien Rabineau, Maire-adjoint chargé de la culture, ont inauguré avec plaisir cette exposition mettant en valeur des artistes locaux. Les élèves des écoles ont, quant à eux, eu la possibilité d'aller à la rencontre de certains peintres afin d'échanger avec eux et notamment leur poser des questions sur les différentes techniques utilisées.



REMISE DES COLIS AUX AÎNÉS



Le 15 juin dernier, le Centre Communal d'Action Sociale a distribué un colis à l'occasion de la fête des mères et des pères aux Liancourtois âgés de plus de 70 ans, non imposables sur le revenu. Cette distribution s'est effectuée à la Résidence des Personnes Âgées Georges Dottin, en présence de Roger Menn et de Mirjana Jakovljevic, Maire-adjointe chargée des affaires sociales. Des colis ont également été livrés aux locataires de la RPA et aux Liancourtois les moins mobiles. Ce fut un agréable moment d'échange et de convivialité en direction de nos aînés, toujours dans le respect des consignes sanitaires.

COMMÉMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN

Les élus de la majorité, les représentants des associations patriotiques, les pompiers, les forces de gendarmerie et les autorités militaires se sont réunis le 18 juin en fin de journée devant le monument aux morts situé dans le parc de l'hôtel de ville. Ils ont commémoré le 81^{ème} anniversaire de l'appel du Général de Gaulle qui, lors d'un message à la BBC, appelait les Français à poursuivre le combat et à ne pas accepter la défaite de la France et l'occupation allemande. Un hommage a été rendu à tous les résistants qui ont combattu, au péril de leur vie, pour une France libre et démocratique.



DES CALCULATRICES POUR LES FUTURS COLLÉGIENS



Pour la seconde année consécutive, la municipalité a choisi d'offrir aux élèves de CM2, futurs collégiens, non plus un dictionnaire mais une calculatrice. Les élèves de l'école élémentaire Jean Macé ainsi que ceux de l'école élémentaire Albert Camus se sont retrouvés le mercredi 30 juin au restaurant scolaire avec leurs parents, en présence de Roger Menn, Laëtitia Coquelle, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires et les membres de sa commission. Ils se sont vu remettre cette calculatrice par un enseignant de leur école qui les a félicités pour leur passage en 6^{ème} et leur a souhaité la réussite scolaire mais aussi de bonnes vacances.

BONNE RETRAITE AUX ENSEIGNANTS !

Le 5 juillet dernier, la communauté éducative était conviée au restaurant scolaire pour une cérémonie de fin d'année. Roger Menn et Laëtitia Coquelle, Maire-adjointe chargée des affaires scolaires, ont remercié les enseignants pour le travail accompli tout au long de cette année scolaire difficile, une nouvelle fois marquée par la pandémie de COVID-19. Ce fut également l'occasion de souhaiter une bonne retraite à plusieurs enseignants, parfois avec un peu de retard : Véronique Bajor, Corinne Szczepaniak, Anne Levarlet et Jean Marget. Tous les quatre ont ainsi reçu la médaille de la ville de Liancourt en remerciement des nombreuses années d'enseignement passées au service des jeunes liancourtois.





LE CENTRE DE VACCINATION DU LIANCOURTOIS - LA VALLÉE DORÉE

Un centre de vaccination a ouvert ses portes à la salle Guy Lejeune à Liancourt grâce à l'implication d'Olivier Ferreira, Président de la Communauté de Communes du Liancourtois - La Vallée Dorée, Roger Menn, Vice-Président chargé de la santé, Maire de Liancourt et du Docteur José Cucheval, Président de la Communauté Territoriale des Professionnels de Santé.

Afin de répondre à l'enjeu sanitaire de lutte contre l'épidémie de COVID-19 et de permettre aux habitants du Liancourtois de se faire vacciner au plus près de chez eux, ils ont tout d'abord organisé un week-end de vaccination les samedi 20 et dimanche 21 mars à destination des publics prioritaires (les personnes de plus de 70 ans et les personnes âgées de 50 à 69 ans atteintes de comorbidités).

Grâce à la mobilisation des personnels de santé actifs ou retraités, des élus et des agents territoriaux, le centre de vaccination a rouvert ses portes de manière pérenne le 1^{er} avril 2021. Il fonctionne désormais du lundi au samedi de 13h00 à 17h00 et accueille sur rendez-vous toutes les personnes éligibles à la vaccination. Le centre sera ouvert tout au long de l'été.

Un grand merci à tous les acteurs locaux qui permettent d'offrir à la population un centre de vaccination de proximité, à dimension humaine.

Centre de vaccination du Liancourtois
176 avenue Louis Aragon - 60140 Liancourt
Sur RDV uniquement par
Téléphone : 03 44 73 89 10
ou sur Doctolib



LES PREMIÈRES NOTES DE L'ÉTÉ

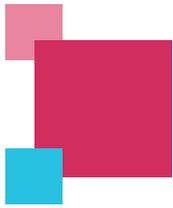
Sébastien Rabineau, Maire-adjoint chargé de la culture et Thierry Balliner, Maire-adjoint délégué à l'école municipale de musique, ont organisé la seconde édition des premières notes de l'été. Samedi 26 juin, dans le magnifique cadre du parc de la médiathèque, les spectateurs ont vibré au rythme de la musique. Tout d'abord, les élèves de l'école municipale de musique se sont succédés sur scène : la classe de trompette, l'ensemble à cordes, les ateliers musiques actuelles juniors puis adultes.



La soirée s'est achevée avec le groupe pop-rock Disc'Over. Les bénévoles du Comité des Fêtes et d'Animation de la ville de Liancourt proposaient au public des boissons fraîches, des glaces et des sandwiches. Tout pour passer une agréable soirée musicale et conviviale, après de longs mois de confinement !



LIANCOURT PRATIQUE



Mairie de Liancourt

232 rue Jules Michelet - 60140 Liancourt

Téléphone : 03 44 73 02 06

Courriel : commune.liancourt60@orange.fr

Site internet : www.ville-liancourt.fr

Page Facebook : Ville de Liancourt

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00

PERMANENCES DES ÉLUS



Roger MENN

Maire de Liancourt,
Président de Oise Habitat,
Vice-Président de la Communauté
de Communes du Liancourtois
Permanence sur rendez-vous

Thierry BALLINER

1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme,
de l'environnement, du logement
et des transports
Délégué à l'école municipale de
musique

Permanence les samedis de
10h30 à 12h00 en mairie



Laëtitia COQUELLE

2^{ème} adjointe chargée des affaires
scolaires

Permanence sur rendez-vous



Sébastien RABINEAU

3^{ème} adjoint chargé de la culture,
de la vie associative et de la
démocratie participative
Réfèrent associatif, porte-parole
du Conseil Municipal chargé des
relations avec la presse

Permanence sur rendez-vous



Valérie MENN

4^{ème} adjointe chargée de la petite
enfance, de l'enfance, de la
jeunesse et de l'information
Permanence sur rendez-vous



Yves NEMBRINI

5^{ème} adjoint chargé des travaux,
de la voirie, des bâtiments
communaux, de la sécurité, du
commerce, de l'artisanat et du
marché

Correspondant "Défense"

Permanence sur rendez-vous



Adeline MESTRE

6^{ème} adjointe chargée de
l'animation de la cité et des
jumelages

Permanence sur rendez-vous



Michel BIRCK

7^{ème} adjoint chargé des sports
Permanence sur rendez-vous

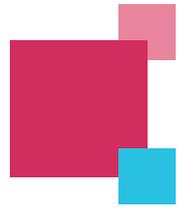


Mirjana JAKOVLJEVIC

8^{ème} adjointe chargée des affaires
sociales et des personnes
handicapées

Permanence sur rendez-vous





Cela fait maintenant plus d'un an que les élections municipales sont passées et que la majorité a été reconduite mais aussi largement renouvelée. Les confinements et les restrictions sanitaires ne nous ont pas empêchés de démarrer la plupart des projets exposés dans notre programme. Il y a toutefois un thème qui n'a pas encore pu être lancé : la mise en place d'une démocratie plus directe, qu'on appelle souvent démocratie participative.

Notre majorité a souhaité s'engager à donner un nouveau cadre au débat public pour avoir, entre les périodes électorales, une conversation régulière avec les Liancourtoises et les Liancourtois. Cette démarche citoyenne fait d'ores et déjà l'objet d'échanges au sein d'un groupe de travail qui devrait aboutir à de premières réunions publiques avant la fin de l'année 2021.

Cette nouveauté peut paraître simple à mettre en place mais les obstacles sont nombreux. La complexité juridique, la faisabilité technique ou encore les besoins budgétaires doivent être étudiés avant de pouvoir apporter une réponse à une idée et cela demande souvent l'intervention d'experts. Depuis le début de l'année 2021, nous réfléchissons donc à la meilleure manière de permettre un fonctionnement serein et efficace de ces nouvelles instances. Nous nous tiendrons prêts dès que la situation sanitaire rendra possibles des réunions de cette nature dans de bonnes conditions.

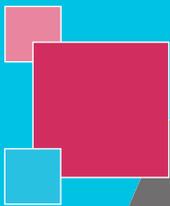
Celles et ceux qui souhaitent contribuer à cette réflexion ou être informés des premières rencontres peuvent nous écrire en mairie à destination de ce groupe de travail "Démocratie citoyenne". Ils peuvent également s'adresser à nous par le biais du formulaire de contact sur le site internet de la ville.

Nous espérons que vous serez nombreux à être intéressés par cette démarche qui rendra notre démocratie plus vivante et aussi nombreux à répondre présents à ces rendez-vous pour que Liancourt avance !

Sébastien Rabineau

Porte-parole du groupe majoritaire "Liancourt avance !"

Aucun texte n'a été transmis par les élus d'opposition avant la publication de ce numéro.



Sports

Culture

**5^{ÈME} FORUM
DES ASSOCIATIONS
ET SERVICES**

**DIMANCHE 5 SEPTEMBRE 2021
de 10h00 à 17h00**

**Salle Guy Lejeune
176 avenue Louis Aragon - 60140 Liancourt**

**Venez à la rencontre des associations et des services municipaux !
Démonstrations - Renseignements - Inscriptions
Entrée gratuite**

Social

Solidarité

Crédits

LIANCOURT MAGAZINE, le journal d'information des Liancourtois. N° 72 : juin 2021

Directeurs de publication : Roger Menn (Maire) et Valérie MENN (Maire-adjointe chargée de l'information)

Rédactrice : Valérie Menn

Couverture photographique : Hélène Alves Oliveira, Laëtitia Coquelle, Isabelle Frillay, Ludovic Leclercq, Roger Menn, Valérie Menn, médiathèque Lucien Charton

Création et maquette : Société SERVVAL

Impression : Société Moderne d'Impression SMI (Clermont de l'Oise)